

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 2 novembre 2016

19 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

- 1) Bienvenue et présentations
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Installation :
 - Nomination de la présidence
 - Selon l'article 14 du règlement du CE : « Le membre de la Municipalité désigné au sein du Conseil d'Etablissement convoque la première séance et en assume la présidence jusqu'à la désignation de son président.
 - Nomination d'un-e secrétaire du CE
- 4) Pour information procès-verbal de la dernière séance du 25 mai 2016
- 5) Informations de la Municipalité
 - Nouvelle loi pour application de l'article constitutionnel 63a) pour l'accueil parascolaire et état des lieux du parascolaire à Ecublens
 - Informations sur le budget communal dédié aux écoles
- 6) Informations de la direction des écoles
- 7) Propositions de groupes de travail
 - Groupe pour révision du règlement du Conseil d'Etablissement
 - Groupe pour le suivi du projet Défi Vélo
 - Groupe pour le Jardin des parents
 - Groupe local pic nic
 - Autres groupes proposés par l'assemblée
- 8) Planification des séances pour l'année scolaire (février – mai – novembre)
- 9) Divers et propositions individuelles

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	Présidente et conseillère municipale
	Mme Arianda	ZEKA	Conseillère communale
	Mme Myriam	SHELLING BARRY	Conseillère communale
	Mme Snezana	MARKOVIC	Conseillère communale
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	COSTA RUBIN	Doyenne primaire
	Mme Alexandra	COLLAROS	Enseignante
	Mme Magali	JUNOD	Enseignante
	Mme Christine	GABRIEL	Parents
	M. Bänz	LEDIN	Parents
	Mme Catherine	SCHLEGEL REY	Parents
	M. François	PARISOD	Parents
	M. Steve	RENGGLI	Délégué jeunesse
	Mme Stéphanie	BAILLARGUES	APE
	M. Pierre	KAELIN	TCE
<u>Absents</u> :	Mme Marie	THULER	CISE
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

1. **Bienvenue et présentations**

Mme Manzini ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous pour cette première séance du Conseil d'établissement de la législature 2016-2021. Il est procédé à un tour de table et chaque membre se présente. Elle préside cette séance selon l'art. 14 du règlement.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé avec l'ajout au point 3 de la nomination d'un-e vice-président-e.

3. **Installation**

Nomination de la présidence

Selon l'article 14 du règlement du CE : « Le membre de la Municipalité désigné au sein du Conseil d'Etablissement convoque la première séance et en assume la présidence jusqu'à la désignation de son président.

Mme Manzini soumet le poste de la présidence aux membres des autorités présents. Aucun membre ne se propose et **Mme Manzini** accepte de reconduire son mandat de présidente. Elle est applaudie.

Nomination de la vice-présidence

Mme Manzini soumet également le poste de vice président-e. **Mme Markovic** se propose. Elle est applaudie.

Nomination d'un-e secrétaire du CE

Mme Manzini propose que Mme Sylvette Menétrey soit reconduite pour assumer la fonction de secrétaire du Conseil d'établissement. Cette proposition est acceptée avec applaudissements.

4. Pour information procès-verbal de la séance du 25 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 a été remis à tous les membres pour information. Celui-ci n'apporte aucun commentaire. **Mme Manzini** rappelle que les procès-verbaux des séances sont publics et disponibles sur le site internet de la Commune.

5. Informations de la Municipalité

Mme Manzini présente la liste des dossiers dont la charge financière fait partie du budget communal. Elle rappelle ensuite les différents rôles et compétences du règlement du Conseil d'établissement. Un partage de points de vue lié au découpage des horaires scolaires incite à porter ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance et à le porter à discussion au conseil des délégués des élèves.

Le sujet relatif au règlement interne de l'établissement, actuellement en révision, fait également l'objet d'un échange intéressant. Afin de correspondre aux normes légales, celui-ci doit être soumis à examen par un juriste du Département. Certains points spécifiques figurant actuellement dans le règlement interne ne sont pas applicables en regard des règlements édités par le Département. Par rapport au règlement d'application, **M. Ledin** soulève un point qu'il estime problématique en ce qui concerne la crédibilité des adultes envers les enfants par rapport au respect des lois, notamment lorsque des devoirs sont prévus pour le week-end ou pendant les vacances, alors que la LEO prévoit le contraire. Une discussion s'établit sur le sujet et **M. Lugon** préconise que les principes éducatifs devraient être privilégiés en regard des articles de loi.

Mme Manzini précise que les actions de prévention dans l'école sont supervisées par le DFJC et doivent faire partie du catalogue dont les activités sont reconnues par l'unité PSPS et le SESAF.

Mme Manzini présente aussi les futures constructions prévues, soit un bâtiment pour l'APEMS destiné aux élèves de la Coquerellaz, dont la plus grande demande d'accueil provient de cette zone de la Commune, et un futur collège au Croset prévu pour 20 salles de classe. Elle présente le programme demandé pour ce bâtiment. Ces constructions permettront de répondre en grande partie au futur règlement de la loi sur l'accueil parascolaire selon l'art 63a) de la constitution vaudoise.

6. Informations de la Direction des écoles

M. Lugon indique que :

- l'année scolaire 2016-2017 est maintenant bien en route
- l'intervention de « Action Innocence » pour les degrés 5P, 7P et 9VS s'est bien déroulée. Une journée pédagogique à l'intention des enseignants a été organisée et une soirée pour les parents a eu lieu le 1^{er} novembre. Ce projet traite des sujets en relation avec le cyber harcèlement et le *sexting*, qui peuvent s'étendre aussi sur le chemin de l'école
- l'établissement prévoit le passage sur educanet2 pour les informations à destination des enseignants
- le programme School Manager permettant la gestion des présences et absences des élèves est prévu d'être déployé dans un proche avenir. Il est destiné à tous les degrés primaires et secondaires de l'établissement.

M. Ledin relève de la bonne qualité du programme Action Innocence. **M. Lugon** précise que cette action de prévention sera vraisemblablement poursuivie l'année scolaire 2017-2018. **M. Parisod** salue la bonne initiative de renouveler cette action.

Mme Markovic s'enquiert de savoir si des classes sont prévues pour les requérants d'asile et si les enseignants sont formés pour des classes d'accueil, en lien notamment avec le centre EVAM dont l'ouverture est prévue en février 2017. **M. Lugon** précise que les situations sont gérées au cas par cas en fonction des inscriptions. **Mme Costa Rubin** indique que les enseignant-e-s s'adaptent aux situations qui sont multiples en regard des différents élèves (allophones, DYS, handicapés, requérants, etc.). **Mme Junod** relève le fait que l'arrivée d'enfants migrants apporte une richesse pour les autres élèves et crée un échange possible en regard de ce qui se passe dans le monde. Notre pays ne compte pas un nombre de migrants qui pourrait rendre impossible une intégration. **M. Lugon** ajoute que l'école est obligatoire et que tout arrivant domicilié dans la Commune doit être inscrit à l'école, par conséquent l'école est tenue de les accueillir. **Mme Manzini** rappelle que cette obligation relève entre autre de la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ratifiée par la Suisse.

M. Lugon propose que le Conseil d'établissement accorde deux demi-journées de congé, soit le mercredi 24 mai, veille de l'Ascension et le mercredi 28 juin pour la conférence des maîtres de fin d'année scolaire. Après discussion et renseignements fournis par **M. Lugon**, le Conseil d'établissement accepte sa proposition et accorde le congé du 24 mai, sans organisation d'une permanence et le 28 juin avec l'organisation d'une permanence pour la garde des enfants. **M. Parisod** remercie **M. Lugon** pour ses explications sur les impératifs de l'école en fin d'année scolaire.

7. Informations groupes de travail

- ***GT Révision du règlement du Conseil d'établissement***
L'article du règlement relatif au remplacement d'un membre démissionnaire, secteur parents, doit être révisé. **M. Parisod** accepte de faire partie du groupe de travail. Mme Manzini proposera des suggestions de modification et les soumettra au Conseil d'établissement.
- ***GT pour le suivi du projet Défi Vélo***
Le programme Défi Vélo a été instauré au niveau du gymnase. Il a été suggéré de l'intégrer au niveau de la scolarité obligatoire, mais pour l'instant n'a pas été reconnu au niveau cantonal. Au vu du coût onéreux de ce projet pour l'école, il sera repris par l'APE en collaboration avec Pro Vélo dans le cadre d'activités extérieures à l'école. **Mme Manzini** se renseigne sur la situation actuelle de ce projet.
- ***GT pour le Jardin des parents***
Le groupe de travail Jardin des parents sera composé de Mmes Schlegel Rey et Baillargues. Elles participeront aux soirées à organiser. Des dates pour les séances 2017 du Jardin des parents, à raison de trois soirées, sont à déterminer.
- ***GT pour local pique-nique***
Mmes Junod, Gabriel, Markovic et M. Renggli se proposent pour faire partie du groupe de travail local pique-nique. Une réunion sera organisée par la secrétaire.
- ***Autres groupes proposés par l'assemblée***
Le groupe de travail pour les fêtes de fin d'année scolaire sera désigné à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil d'établissement en 2017.

8. Planification des séances pour l'année scolaire (février – mai – novembre)

Les séances pour l'année 2017 sont planifiées aux mercredis 8 février, 17 mai et 8 novembre, à 19h00, salle APO du bâtiment Mercure.

9. Divers – Propositions individuelles

Mme Schlegel Rey fait part de la courte semaine de l'Ascension (2 jours) dont bénéficient deux classes de la Coquerellaz pour l'école à la montagne en mai 2017. **M. Lugon** rappelle le principe de répartition des semaines de camps au chalet Les Alouettes à Morgins par rapport au taux de propriété des communes de l'Entente. Il précise également que les degrés 5P à 9P profitent d'une semaine d'école à la montagne ou d'un camp de ski. De ce fait les élèves ont l'occasion de faire des semaines complètes chaque année scolaire durant 5 ans, puis en 10^{ème} ils participeront à la Traversée du Jura et d'un voyage d'études en 11^{ème} année. A part cette courte semaine de l'Ascension, les classes profitent d'un camp d'une semaine par année scolaire depuis la 4P, lorsque la répartition des semaines le permet en fonction du nombre de classes par année scolaire.

Le concept des parents référents n'a pas été reconduit. **Mme Costa Rubin** indique que cette prestation a été peu utilisée par les parents concernés, notamment pour des questions de confidentialité des situations. En cas de nécessité, il est fait appel à des traducteurs d'Appartenance.

Séance levée à 21h45

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey